



Règlement intérieur

Colonies de vacances • Accueil collectif de mineurs

SAISON 2027 • À SIGNER À L'INSCRIPTION

La participation au séjour implique l'acceptation complète du présent règlement. Élaboré par l'équipe pédagogique de **Welcome Guadeloupe**, il fixe les règles de vie en collectivité pour garantir la sécurité, le respect de chacun et le bon déroulement du séjour. Il complète le projet éducatif de l'association et les conditions générales de vente « Colonies de vacances ».

Il est lu, signé et approuvé par le jeune et son représentant légal au moment de l'inscription. La famille en conserve un exemplaire. Les règles sont rappelées aux jeunes par l'équipe d'animation dès l'arrivée.

1 RÈGLES GÉNÉRALES

- Toutes les activités prévues au programme font partie du séjour : chaque jeune y participe, sauf contre-indication médicale signalée par la famille ou décision de la direction.
- L'accès aux espaces aquatiques (piscine, spa, plage, rivière...) est **strictement interdit** sans la présence et l'autorisation d'un animateur.
- Téléphones portables, tablettes, consoles et autres appareils électroniques ne sont utilisés que pendant les temps autorisés par l'équipe. En dehors de ces temps, ils peuvent être gardés par l'équipe. La télévision est soumise à l'accord des animateurs.
- Les bagages sont vérifiés à l'arrivée, en présence du jeune, pour la sécurité de tous. En cas de doute sur la détention d'un objet ou d'un produit interdit, la direction peut demander au jeune de présenter le contenu de ses affaires et informe la famille. Seules les forces de l'ordre peuvent procéder à une fouille.
- L'introduction, la détention ou la consommation de tabac, de cigarette électronique, d'alcool, de drogue ou de toute substance illicite est **formellement interdite**. Toute infraction entraîne un retour anticipé (article 6) et, le cas échéant, un signalement aux autorités compétentes.
- Bijoux, montres, objets de valeur et grosses sommes d'argent sont déconseillés. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation. L'argent de poche peut être confié à l'équipe, qui en tient le compte.
- Les visites des parents ne sont pas autorisées pendant le séjour, sauf accord préalable de la direction. Les modalités pour prendre des nouvelles sont précisées dans la convocation.
- Lorsque le lieu d'hébergement est équipé de vidéosurveillance, les jeunes en sont informés à l'arrivée.

Tenue vestimentaire

- Une tenue correcte, propre et adaptée aux activités est demandée : pas de vêtements déchirés, de shorts trop courts ni de pantalons portés sous les fesses ; une ceinture si nécessaire.
- Cheveux propres et soignés.
- Pour la sécurité lors des activités sportives et nautiques, les ongles longs et les faux ongles sont déconseillés ; l'équipe peut demander de les retirer pour certaines activités.

2 RESPECT ET VIE COLLECTIVE

- Un comportement respectueux, poli et courtois est exigé en toutes circonstances, envers les autres jeunes comme envers les adultes et les personnes rencontrées pendant le séjour.
- Le langage doit rester correct. Injures, moqueries, propos discriminatoires ou vulgaires sont interdits.
- Violences physiques ou verbales, bagarres, harcèlement (y compris sur les réseaux sociaux) et vols sont interdits et sanctionnés (article 6).
- Chambres, dortoirs et sanitaires sont **non mixtes**, sans exception. Chacun respecte l'intimité des autres.
- Le séjour est un lieu d'amitié et de camaraderie : les relations amoureuses, intimes ou sexuelles sont interdites.
- Photos et vidéos d'autres jeunes ne sont prises et partagées qu'avec leur accord et celui de l'équipe ; aucune diffusion sur les réseaux sociaux sans autorisation.

3 SÉCURITÉ ET ENCADREMENT

- Aucune sortie du lieu d'hébergement n'est autorisée sans l'accord de la direction et sans un membre de l'équipe.
- Les consignes de l'équipe et des prestataires s'appliquent pendant toutes les sorties, activités et transports.
- Les objets dangereux (armes, couteaux, bombes lacrymogènes, briquets, pétards...) sont strictement interdits.
- Pour les activités en cuisine, pantalon et chaussures fermées sont obligatoires.
- Il est interdit de conduire ou d'être passager d'un deux-roues motorisé et de faire de l'auto-stop.

4 HYGIÈNE ET SANTÉ

- Chaque jeune prend une douche tous les jours et se lave les mains avant et après les repas.
- Le linge sale est rangé à part, dans un sac prévu à cet effet.
- Les médicaments sont remis à l'assistant sanitaire avec l'ordonnance ; aucun médicament n'est conservé dans les chambres.
- Les consignes sanitaires en vigueur (par exemple le port du masque dans les transports, si elles l'imposent) s'appliquent à tous.

5 RESPONSABILITÉS ET ENTRETIEN DES LIEUX

- Chaque jeune est responsable de ses affaires personnelles.
- Les jeunes participent à la propreté de leur chambre et au rangement des espaces communs.
- Toute dégradation volontaire, ou due à un manque de soin manifeste, des locaux, du matériel ou des équipements peut être facturée à la famille, qui peut faire jouer son assurance responsabilité civile.

6 SANCTIONS ET RETOUR ANTICIPÉ

Tout manquement au présent règlement peut entraîner, selon sa gravité, et toujours dans une démarche éducative :

- un rappel à la règle ou un avertissement ;
- une sanction éducative (privation d'une activité de loisir, tâche d'intérêt collectif...) ;
- un retour anticipé, temporaire ou définitif, décidé par la direction après information de la famille ;
- si la situation l'exige, un signalement aux autorités compétentes et aux organismes partenaires (CAF, services sociaux...).



La famille est informée de toute sanction importante. En cas de retour anticipé, les frais de retour (transport et accompagnateur) sont à la charge de la famille et les jours non effectués ne sont pas remboursés, conformément à l'article 6.2 des conditions générales de vente.

Engagement de la famille et du jeune

Par leur signature, le jeune et son représentant légal déclarent avoir lu le présent règlement et s'engagent à le respecter. La participation au séjour est conditionnée à son acceptation.

Nom et prénom du jeune

Séjour

Fait à

Le

Signature du représentant légal

précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du jeune participant

précédée de la mention « Lu et approuvé »

Une question sur ce règlement ?

Contactez-nous au 09 80 80 15 59 ou par courriel à welcome.guadeloupe@gmail.com. Retrouvez nos séjours sur www.welcomeguadeloupe.net et cologuadeloupe.fr.